

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19190**

### Intitulé

Vendeur (euse) de l'électrodomestique et du multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Réseau Ducretet	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255w Vente de matériels électriques et électroniques, 312m Commerce, vente

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mission essentielle d'un(e) vendeur(euse) est de vendre des solutions connectées (produits, systèmes, services) répondant aux attentes de ses clients et aux objectifs commerciaux de son entreprise.

Il (elle) doit :

- Accompagner ses clients au-delà de l'acte de vente : Fidélisation, conseils, solutions... ;
- Rendre son rayon ou point de vente attractif, lorsqu'il (elle) exerce son activité en magasin ;
- Tenir constamment à jour ses connaissances technologiques, législatives et réglementaires ;
- Etre le reflet de la politique de l'entreprise et de la déontologie propre à son métier.

Les capacités attestées sont :

Prendre en charge un(e) client(e) en magasin ou à distance

- Accueillir un(e) client(e),
- Accompagner un(e) client(e) après la vente.

Vendre des solutions électrodomestique et multimédia connectées en magasin ou à distance

- Découvrir les besoins et l'environnement d'un(e) client(e),
- Argumenter une solution client,
- Réaliser une vente complémentaire,
- Finaliser une vente.

Optimiser l'attractivité et l'activité de son univers marchand

- Animer son rayon,
- Participer à la gestion de son rayon,
- Suivre son activité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- TPE / PME spécialisées en vente de matériel de l'électrodomestique et du multimédia,
- Grandes surfaces ou grands magasins spécialisés,
- Grandes surfaces alimentaires distribuant les produits sus cites,
- Plates formes téléphoniques de vente à distance de ces produits.
- Vendeur (euse) en équipement du foyer
- Vendeur (euse) informatique
- Vendeur (euse) image et son
- Vendeur (euse) multimédia
- Vendeur (euse) électroménager

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des trois blocs de compétences décrits ci-dessous. La validation totale du titre s'obtient ainsi :

. Par la formation continue : validation des 3 blocs de compétences + les résultats des épreuves écrites (= ou < 10) + soutenance devant un jury d'un dossier professionnel. En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis pendant 5 années.

. Par la formation initiale (apprentissage) : validation des 3 blocs de compétences + les résultats des épreuves écrites (= ou < 10) + soutenance devant un jury d'un dossier professionnel. En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis pendant 5 années.

. Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) : validation des 3 blocs. En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis pendant 5 années.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 19190 - Prendre en charge un client en magasin ou à distance	<p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir un client,</li> <li>- Accompagner un client après la vente.</li> </ul> <p><b>Evaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de compétences en situation de travail en entreprise et/ou en centre de formation.</li> </ul> <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 19190 - Vendre des solutions électrodomestique et multimédia connectées en magasin ou à distance	<p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir les besoins et l'environnement d'un client,</li> <li>- Argumenter une solution client,</li> <li>- Réaliser une vente complémentaire,</li> <li>- Finaliser une vente.</li> </ul> <p><b>Evaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de compétences en situation de travail en entreprise et/ou en centre de formation.</li> <li>- Etude de cas d'un acte d'achat</li> <li>- Elaboration et proposition d'une solution client</li> <li>- Epreuves écrites sur les connaissances et l'argumentation de solutions électroménagères et connectées</li> </ul> <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 19190 - Optimiser l'activité et l'attractivité de son univers marchand	<p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer son rayon</li> <li>- Participer à la gestion de son rayon</li> <li>- Suivre son activité</li> </ul> <p><b>Evaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de compétences en situation de travail en entreprise et/ou en centre de formation.</li> <li>- Etude de cas sur la gestion d'un univers marchand</li> </ul> <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : un professionnel désigné par le jury Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 66% de professionnels dont 50 % de représentants des salariés et 50% de représentants employeurs.

Après un parcours de formation continue	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : un professionnel désigné par le jury Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 66% de professionnels dont 50 % de représentants des salariés et 50% de représentants employeurs.
En contrat de professionnalisation	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : un professionnel désigné par le jury, Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes, Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 66% de professionnels dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants employeurs. Pourcentage de membres représentants l'autorité délivrant la certification : 33% dont le Président ou son représentant.
Par candidature individuelle	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : un professionnel désigné par le jury Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 66% de professionnels dont 50 % de représentants des salariés et 50% de représentants employeurs.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : un professionnel désigné par le jury Nombre de personnes composant le jury : 4 personnes. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50% de professionnels dont 50 % de représentants des salariés et 50% de représentants employeurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Vendeur (euse) de l'électrodomestique et du multimédia" avec effet au 27 août 2015, jusqu'au 07 septembre 2019.

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 3 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, code NSF 255w, sous l'intitulé "Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia" avec effet au 21 novembre 2012, jusqu'au 27 août 2015.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, code NSF 312, sous l'intitulé Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia avec effet au 21 novembre 2009 , jusqu'au 21 novembre 2012.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 21 décembre 1999.

Arrêté du 10 mars 1997 publié au Journal Officiel du 26 mars 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 31 décembre 1999.

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation pour les deux premières sessions, sous l'intitulé de 'Vendeur de l'électronique grand public'

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Environ 100 bénéficiaires par an  
<http://www.ducretet.net>

##### **Autres sources d'information :**

Site du réseau DUCRETET <http://www.ducretet.net>  
Site Internet de l'autorité délivrant la certification

##### **Lieu(x) de certification :**

Réseau Ducretet  
84, rue Villeneuve  
92587 CLICHY

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- Cfa Ducretet Aquitaine - rue Jean Lurçat - 33305 Lormont cedex
- Cfa Ducretet Ile de France - 84 rue Villeneuve - 92587 Clichy cedex
- Cfa Ducretet Rhône-Alpes - 2 rue de la démocratie - 69200 Venissieux
- Cfa L.Legros de la Chambre de Métiers de l'Île de La Réunion - 97490 Sainte Clotilde
- La Faculté de Métiers - rue des frères Montgolfier - 35172 Bruz cedex.
- CCI de Metz - 5 rue Jean-Antoine Chaptal - 57072 Metz cedex
- Actif Cnt - 36 rue de l'Abreuvoir - 59301 Valenciennes cedex

##### **Historique de la certification :**

Ancien libellé : Vendeur de l'électronique grand public (Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.)

**Certification précédente :** Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia